



Newsletter N° 47

Octobre 2019

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



- Le décret présidentiel n° 19-261 du 29 septembre 2019 a ratifié l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République de Finlande sur l'exemption mutuelle des conditions d'obtention de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques, signé à Helsinki, le 11 janvier 2019.

[\(JO n° 61 du 3 octobre 2019 p.4\)](#)

- Le décret présidentiel n° 19-263 du 29 septembre 2019 a ratifié l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Niger dans le domaine de l'information et de la communication, signé à Niamey, le 16 mars 2017.

[\(JO n° 63 du 9 octobre 2019 p.4\)](#)

- Le décret présidentiel n° 19-264 du 29 septembre 2019 a ratifié le mémorandum d'entente de coopération entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Niger, dans le domaine du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, signé à Niamey, le 16 mars 2017.

[\(JO n° 63 du 9 octobre 2019 p.5\)](#)

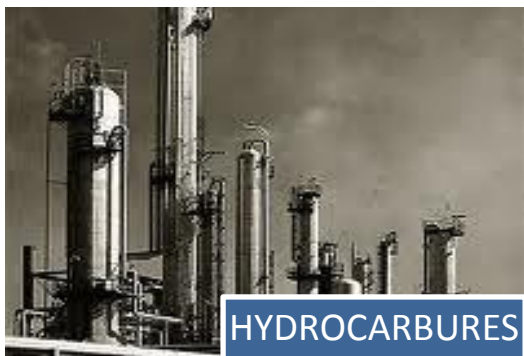
- Par le décret présidentiel n° 19-265 du 29 septembre 2019, la République algérienne démocratique et populaire a adhéré à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet de commerce international, adoptée à Rotterdam, le 10 septembre 1998.

(JO n° 64 du 13 octobre 2019 p.4)



Le décret présidentiel n° 19-266 du 2 octobre 2019 portant investiture du président et des membres du conseil de l'autorité nationale indépendante des élections dans leurs fonctions, a été publié au journal officiel de la République Algérienne.

(JO n° 61 du 3 octobre 2019 p.5)



Le décret présidentiel du 14 octobre 2019 a mis fin aux fonctions du vice-président chargé du transport de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH ».

(JO n° 66 du 27 octobre 2019 p.24)



La délibération du 17 octobre 2019 a modifié et complété le règlement du 12 mai 2019, fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel.

(JO n° 65 du 24 octobre 2019 p.4)



Le règlement intérieur du Conseil d'Etat, établi en application des dispositions de l'article 25 de la loi organique n° 98-01 du 30 mai 1998, modifiée et complétée, relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Etat, a été publié au Journal Officiel de la République Algérienne. (JO n° 66 du 27 octobre 2019 p.4)



L'arrêté du 23 juillet 2019 définissant les modèles-types de l'autorisation d'exploitation, de l'arrêté de classement et de l'agrément de gérant d'établissement hôtelier a fait l'objet d'une rectification. (JO n° 64 du 13 octobre 2019 p.32)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassocies.com